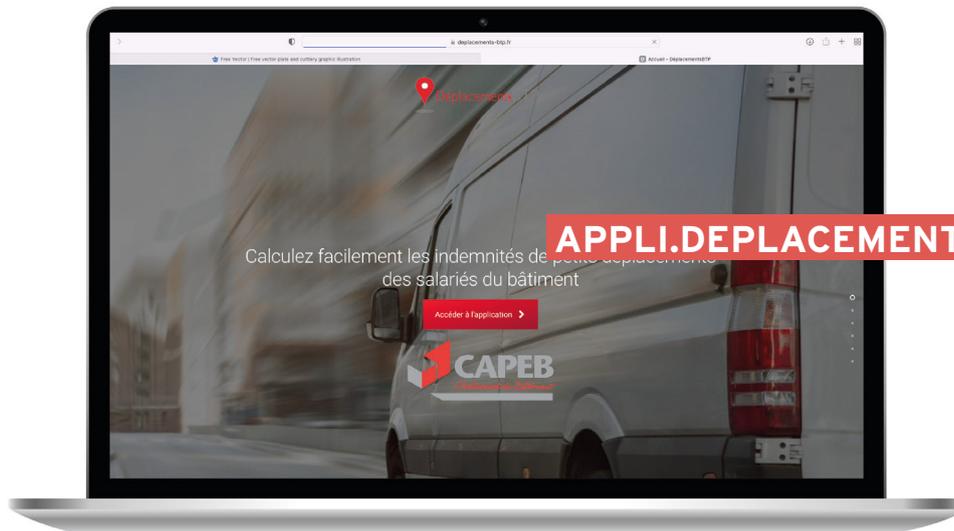


LA CAPEB VOUS PROPOSE « DÉPLACEMENTS BTP »,
UNE PLATEFORME WEB CRÉÉE SPÉCIALEMENT POUR SES ADHÉRENTS



SIMPLIFIER VOTRE QUOTIDIEN DANS LA GESTION DE CES DÉPLACEMENTS DES SALARIÉS NON SÉDENTAIRES.

CALCULER PLUS FACILEMENT ET PLUS RAPIDEMENT LES INDEMNITÉS DE « PETITS DÉPLACEMENTS » POUVANT ÊTRE DUES AUX SALARIÉS NON SÉDENTAIRES.



Ces indemnités sont calculées en fonction de zones circulaires kilométriques concentriques.

- Applicables pour les salariés travaillant sur chantiers
- Dès lors qu'ils effectuent des « petits déplacements » pour se rendre et revenir de leur chantier.

COMMENT S'INSCRIRE ?



A QUOI CA SERT ?

PERMETTRE À L'EMPLOYEUR DE CALCULER :

L'indemnité de « trajet » ou de « transport » sur une base kilométrique « à vol d'oiseau »

- Calculer au plus juste, de manière plus favorable pour l'entreprise que les logiciels de calcul d'itinéraires routiers, de type VIAMICHELIN ou MAPPY, sur la base des kilomètres parcourus par vos salariés pour se rendre sur les chantiers.

L'indemnité de repas dite « de panier »

- Indemniser forfaitairement vos salariés des suppléments de frais occasionnés par la prise du déjeuner en dehors de sa résidence habituelle.

COMMENT CA MARCHE ?

2 ÉTAPES :



CRÉER LE PROFIL DE VOTRE ENTREPRISE en déterminant au préalable l'adresse du siège social ou de l'établissement concerné.



CRÉER LES FICHES DE VOS CHANTIERS en fonction des salariés affectés à chacun d'eux.

3 AVANTAGES



Calculer plus facilement les indemnités correspondantes



Éditer des états récapitulatifs



Mieux déterminer le coût potentiel d'un chantier.



LA CAPEB VOUS PROPOSE UNE ASSISTANCE EN CAS DE PROBLÈME TECHNIQUE OU JURIDIQUE



APPLI.DEPLACEMENTS-BTP.FR



PRÉSENTATION



GUIDE DE L'UTILISATEUR

[+ D'INFO](#)

POUR EN SAVOIR +



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !



PLUS FORTS. ENSEMBLE.